

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2018

RÉUNION PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2018

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et Mme le Gouverneur ff assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 17H10

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 28 novembre 2018 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Mme Catherine HAUREGARD.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Mme MARECHAL ?

Mme MARECHAL.- Mme GERKENS aura quelque retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DECERF ?

M. DECERF.- Mme Myriam ABAD-PERICK est excusée.

M. LE PRESIDENT.- Madame DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- M. Jean-Denis LEJEUNE est excusé.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Je vous rappelle que nos travaux d'aujourd'hui sont consacrés aux réponses du Collège provincial aux interventions des chefs de groupe ; aux votes sur les taxes provinciales 2019, le budget 2019 et la 1ère série d'emprunts de couverture extraordinaire 2019 ; à l'examen des dossiers à huis clos, qui se tiendra au terme de cette séance publique.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2018. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2018).

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 18-19/138 : Modification de la représentation provinciale au sein des Sociétés intercommunales à participation provinciale : proposition de désignation des représentants de la Province de Liège au sein des différents Conseils d'administration par cooptation, en remplacement des conseillers provinciaux non réélus aux élections provinciales du 14 octobre 2018.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour (document 18-19/138).

Ce document techniquement, on n'a pas encore eu le temps de le déposer sur vos bancs. Dès lors, je vais vous faire part de la liste des personnes qui vont entrer dans les CA par groupe politique. De cette manière, on est sûr que tout est bien correct à ce niveau.

Au niveau du CHR de Verviers: M. Claude KLENKENBERG remplacera M. Julien MESTREZ. Résolution numéro 2 concernant la société AQUALIS, c'est M. NYSSSEN qui remplacera M. MESTREZ, au Conseil d'Administration.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2018

Au niveau du projet de résolution n°3, concernant l'AIDE, M. MEUREAU remplacera Isabelle ALBERT, M. Roland LEONARD remplacera M. Gérard GEORGES, M. Thomas CIALONE remplacera M. Christian GILBERT.

La résolution n°4. La CILE. M. Miguel FERNANDEZ remplacera M. Marc YERNA.

La résolution n°5 au niveau de PUBLIFIN, M. Luc GILLARD remplacera Mme Stefania DE SIMONE, M. Alain DECERF remplacera M. Léon CAMPSTEIN, M. Julien VANDEBURIE remplacera M. Marc HODY.

La résolution n°6 concernant INTRADEL. M. Didier NYSSSEN remplacera M. Julien MESTREZ, M. Guy DUBOIS remplacera Mme Marion DUBOIS.

Concernant la résolution n°7, la SPI. M. Luc GILLARD remplacera M. Paul-Emile MOTTARD, M. GUCKEL remplacera M. Léon CAMPSTEIN, M. Miguel FERNANDEZ remplacera Mme Valérie JADOT, M. Eric LOMBA remplacera M. Marc YERNA, Mme Anne THANS-DEBRUGE remplacera Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER, M. Jacques SCHROBILTGEN remplacera M. José SPITS, Mme Assia MOUKKAS remplacera M. Matthieu CONTENT.

Résolution n°8 concernant ECETIA FINANCES, M. Irwin GUCKEL remplacera Josette MICHAUX, Mme Valérie LUX remplacera Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER.

Résolution Au niveau d'ISoSL, dans un premier temps, M. André DENIS remplacera M. André STEIN au niveau de cette intercommunale.

Il restera, si je ne m'abuse, deux mandats à conférer qui le seront lors de notre prochain Conseil. Ils le seront par le groupe PS.

Le Bureau a acté les différentes désignations. Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau du Conseil ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

Le Conseil adopte les neuf résolutions.

Document 18-19/012 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 – Règlement général.

Document 18-19/013 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 – Règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules hors d'usage ainsi que sur les véhicules isolés hors d'usage.

Document 18-19/014 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires.

Document 18-19/015 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 – Règlement relatif à la taxe sur les permis et licences de chasse.

Document 18-19/016 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement.

Document 18-19/017 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 – Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles.

Document 18-19/018 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 – Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.

Document 18-19/019 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2019

Document 18-19/020 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2019 – 1^{ère} série.

Hier, nous avons entendu les interventions des Chefs de groupe sur les documents budgétaires 2019.

J'invite Madame la Députée provinciale Vice-présidente Katty FIRQUET à la tribune, pour nous faire part des interventions des chefs de groupe.

Mme FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes chers Collèges,

Il est donc d'usage que le Député en charge du Budget conclut les discussions budgétaires par un plaidoyer qu'il vous adresse, au nom du Collège, juste avant le vote final.

Parmi les définitions du mot plaidoyer, je relève qu'on peut le comprendre dans le sens « Défense passionnée ». Au risque de surprendre, je ne me sens en cet instant, ni sur la défensive, ni passionnée.

En effet, M. Lejeune, Mme Marechal, vous ne m'entendrez pas aujourd'hui faire une présentation dithyrambique de ce budget pour une raison simple, il ne reflète pas les ambitions de ce Collège. Vous l'avez lu, déjà entendu et vous l'avez dit, c'est avant tout un budget de transition.

Pour ce qui est de l'archaïsme, Monsieur le Chef de Groupe, et même si je ne doute pas de votre science en la matière, nulle trace pourtant dans ce budget, sauf évidemment quand on se contente de lire les titres.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2018

Mais s'il n'est pas à la hauteur de nos ambitions futures, ce budget assure le lien entre le passé et le présent, il rassure sur le fait que ce qui a été entrepris hier sera poursuivi demain. Surtout, il témoigne de la permanence de notre institution et que tout n'est pas vain ou éphémère en ce bas monde.

Nous avons été unanimes durant la dernière campagne électorale pour dire qu'il fallait du changement et des réformes, mais nous avons été unanimes aussi pour dire combien de bonnes et belles choses étaient réalisées par la Province de Liège et appréciées. Cela, il faut le préserver. C'est la raison d'être de ce budget qui, comme tous les budgets, n'en reste pas moins évolutif, et particulièrement au regard de la Déclaration de Politique Provinciale qui affichera, alors, les ambitions du Collège pour la prochaine législature, mais également au regard des intentions de la Région wallonne quant au devenir des Provinces wallonnes.

En effet, Monsieur Lejeune, notre Déclaration de Politique Provinciale vous sera présentée seulement en décembre, c'est-à-dire avec une ardeur d'avance sur les autres provinces wallonnes dont celle qui doit vous être chère, la Province de Luxembourg, qui n'envisage pareil exercice que pour le mois de janvier.

Pour citer un auteur latin, Publius Syrus, "Le temps de la réflexion est une économie de temps."

Le budget présenté ce jour, sans précipitation donc, doit dès lors être vu comme le socle à partir duquel nous honorons nos engagements et nous nous engageons à rechercher ce qui fait la spécificité de notre politique, à savoir, faire la part belle à l'investissement public - il faut être aveugle pour ne pas le voir - , à la réalisation des projets supracommunaux et à la valorisation d'une Province, riche de nombreux atouts et résolument tournée vers l'avenir, en ce qu'il a de plus positif et prometteur.

Mais, comme le disait Henri Bergson, « Toute vérité est une route tracée à travers la réalité » et vous le comprendrez aisément, chers Collègues, les écueils, comme les hypothèques demeurent. Nous nous devons de les rappeler, à l'aune, non seulement de cette année budgétaire, mais également de cette législature. Je vais rapidement y revenir.

Revenons d'abord aux chiffres qu'au terme de cette session budgétaire, vous avez déjà entendus à maintes reprises.

Nous vous présentons un budget rassurant parce que solide, équilibré et bien étayé, comme le souligne globalement la Cour des Comptes.

Les chiffres de l'exercice ordinaire propre sont de nature à nous rassurer avec des recettes stables et une augmentation des dépenses, maîtrisées, pour un boni à l'exercice propre de 11.280.245 € et au global de 26.417,83 €.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2018

Je relève, à la suite de la Cour des Comptes, que ce qui a entraîné une augmentation des dépenses, réside principalement dans les dépenses de fonctionnement et est lié à divers éléments, comme l'augmentation factuelle de contrats d'entretien des bâtiments, l'évolution des besoins informatiques, le co-financement de plusieurs projets subsidiés, principalement dans l'enseignement, et enfin l'intégration de nouveaux bâtiments et services tels, pour rappel, la Maison Erasmus, le CASS (nouveau centre d'accueil socio-sanitaire), le Centre PSE de la Rue Monulphe.

Autre élément important qui doit retenir notre attention et qui a été également signalé, notamment hier : les dépenses de personnel. Celles-ci restent à un niveau très élevé, 69,40% de l'ensemble des dépenses ordinaires, hors subventions-traitements et nécessitent de notre part une vigilance accrue. Ce n'est certes pas dévoiler la couronne que de dire que la politique du personnel en général et la gestion des ressources humaines en particulier constitueront un des enjeux majeurs de cette prochaine législature avec pour objectifs principaux, la préservation du personnel en place, l'augmentation du bien-être au travail, notamment par le biais de la mobilité et un management qui devra rencontrer à la fois les besoins réels exprimés sur le terrain et l'évolution nécessaire des services historiquement proposés à la population, le tout en privilégiant la qualification des agents, que ce soit à travers les formations continuées ou des recrutements plus ciblés.

A travers le budget, vous l'avez constaté, le Collège provincial maintient sa politique de nomination, en intégrant d'ores et déjà dans son plan d'embauche, la nomination de 140 agents en 2019. Cette nouvelle vous réjouit, M. Rassaa, nous aussi... D'autant que cette mesure s'inscrit dans notre volonté de stabilité et d'une continuité certaine s'agissant des agents qui constituent notre principale richesse. Cela a déjà été dit et se devait d'être répété ce jour.

J'ajoute qu'il conviendra, par voie de modification budgétaire, d'intégrer l'indexation des salaires prévue par le Bureau fédéral du Plan en août prochain. Ceci pour rassurer M. Lejeune qui semblait douter de cette évidence. Par ailleurs, la Cour des Comptes a relevé que le montant inscrit au budget quant à la quote-part liégeoise du Fond des Provinces était sous-estimé par rapport aux recommandations de la Région wallonne et qu'il conviendra dans la même modification budgétaire d'ajouter en recette supplémentaire la somme de 1.230.341,60 €, ce qui, avec d'autres ajustements mineurs, couvrira l'indexation des salaires.

Un mot encore en matière de dépenses de la dette, laquelle reste à un niveau particulièrement bas, sans aucun doute un point fort de la gestion budgétaire et financière de notre Province.

Vous l'aurez compris, les écueils que j'évoquais tiennent aux recettes de la Province et réside essentiellement dans notre fiscalité, laquelle reste inchangée, c'est-à-dire sans augmentation, depuis 6 ans, et les recettes de transfert, à savoir principalement le Fonds des Provinces.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2018

Concernant cette dernière recette, pour 2019, permettez-moi de vous rappeler les nouvelles contraintes qui nous ont amené à la revoir à la baisse. En effet, le Gouvernement wallon a imposé une diminution de 5% de la quote-part liégeoise en 2018 et encore de 3 % pour le présent exercice et a pratiqué une ponction de 3.254.000 € afin d'alimenter le second pilier de pension pour les agents contractuels des pouvoirs locaux. Au final, nous sommes ainsi passés de près de 36 millions en 2017 à près de 31 millions pour 2019. Il est à craindre que cette tendance à la diminution ne se confirme pour les prochaines années.

Comme souligné précédemment, et je me fais à ce propos le porte-parole de mon Collègue Robert Meureau, les taxes provinciales restent inchangées, leur produit aussi. Je relève qu'en 3ème commission, une inquiétude a été exprimée face à la politique menée par certaines banques fermant de plus en plus leurs agences locales. N'aurait-il pas fallu prévoir une diminution de la recette ? En réalité, il est encore trop tôt pour le dire. Toutefois, le montant inscrit étant de l'ordre de 204.000 €, l'impact d'une diminution restera pelliculaire par rapport à l'ensemble des recettes ordinaires.

Il n'est évidemment pas interdit d'avoir une réflexion sur les quelques taxes provinciales existantes, mais vous me permettrez de penser, à titre personnel, que si des taxes sur les dépôts de mitraille et véhicules usagés, sur les établissements insalubres et dangereux, sur les agences bancaires et sur les permis de port d'armes de chasse, doivent être rediscutées, ce ne sera pas dans le sens d'une exonération totale ou partielle... Et je porte à votre bonne attention que le produit cumulé de ces diverses taxes est de 788.000 € et représentent 0,004% des seuls recettes d'impôt, ce qui rend ce débat périphérique, sinon symbolique.

Je rappelle, en outre, pour notre édification commune, que les recettes de dette restent principalement limitées aux dividendes du groupe PUBLIFIN-ENODIA, lesquelles représenteront tout de même 7.893.224,00 € en 2019.

Je soulignerais également que notre trésorerie est très saine, pas de découvert au cours des dernières années et nos réserves suffisantes pour faire face à nos engagements. Suffisantes, mais pas inépuisables, si nous n'y prenons garde.

Enfin, j'en viens à notre principale source de financement, à savoir les fameux CAPI ou Centimes additionnels au Précompte Immobilier, lesquelles ont été fixées à 1750 en 2013 et alimenteront en 2019 les caisses provinciales à hauteur de 191.524.900 €.

J'ai pu lire ainsi qu'en 3ème commission, l'un de ses membres jugeait cet impôt « injuste ». Mme Marechal, M. Lejeune et M. Rassaa l'ont également exprimé, sans véritable surprise. Dans les choses qui durent autant que les noces d'émeraude ou le marbre, le rejet systématique des propositions fiscales de la majorité figure au Panthéon, sans que personne ne s'interroge vraiment sur le sens à y donner. C'est comme ça...

D'un point de vue technique et légal, je voudrais rappeler ou préciser un certain nombre d'éléments.

M. LEJEUNE, notamment, constate une augmentation annuelle moyenne de 3% de la recette liée aux additionnels.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2018

C'est une première évidence, cette augmentation est liée à l'indexation légale et annuelle du revenu cadastral, mais aussi à l'augmentation naturelle du revenu cadastral liée aux nouvelles constructions.

Pour rappel, cette indexation légale et linéaire est destinée à compenser l'absence de révision des revenus cadastraux, la dernière péréquation cadastrale datant de 1975!

En outre, il n'est pas inutile de préciser que c'est la Région wallonne qui arrête annuellement la nomenclature des taxes autorisées au niveau provincial ; il s'agit donc d'un périmètre fermé à l'intérieur duquel chaque Province est tenue de se limiter.

En termes d'équité, et croyez bien que nous le regrettons, les dispositions légales ne nous autorisent donc pas à prélever un additionnel à l'Impôt des Personnes Physiques, contrairement aux communes.

Vous admettez que les choses sont loin d'être simples dès lors que nous ne disposons pas de tous les leviers de commande.

Chers Collègues, au-delà des considérations légales, je vais m'arrêter quelques instants sur des notions qui ne paraissent jamais inutiles de rappeler, s'agissant de la Province, de l'intérêt provincial et de la finalité d'un impôt.

Souvent, on peine à définir l'intérêt provincial. Les juristes, les constitutionnalistes ou l'Opposition pourraient en débattre comme d'autres en leurs temps ont parlé du sexe des anges. Pour nous, l'évidence est pourtant là. L'intérêt, qu'il soit communal, provincial, régional ou fédéral, ce sont les personnes, c'est vous, c'est moi, ce sont tous ces gens, par exemple, qui traversent actuellement la place St Lambert, en courant après un bus ou assis sur un banc ou sortant d'un magasin avec des sacs à la main, peut-être en prévision des fêtes, ou encore faisant la manche pour pouvoir remplir leur ventre et gagner quelque énergie en prévision d'une prochaine nuit froide. C'est l'homme, c'est la femme, c'est l'enfant ou le vieux, c'est le bien portant ou le malade, le riche ou le pauvre. C'est cette majorité de gens qui vont et viennent au rythme de la société et de ses exigences : travail, loisirs, consommation, travail, loisirs, consommation, travail, loisirs, consommation...

A tous, la Province peut à un moment ou un autre, directement, ou indirectement à travers un organisme ou une action subventionnée, offrir un service, une aide ou simplement une opportunité.

Je vais vous faire une confidence : la Province, ce n'est pas Eurodisney, beaucoup penseront, à tort ou à raison, qu'ils n'en ont pas eu pour leur argent. Et pourtant...

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2018

Si demain, nous fermions les portes de la Province, pensez-vous qu'il y aurait des manifestations ? Pensez-vous que les gens se mobiliseraient pour la sauvegarder, pensez-vous que les gilets jaunes ajouteraient à leurs slogans contre la rage taxatoire, une mention « Rendez-nous les Provinces ! » ? Je veux croire que certains essaieraient mais ne nous attendons pas à un vaste mouvement. Non, la disparition des provinces se ferait plus probablement sans grands cris, dans une relative indifférence. Notre Institution disparaîtrait de manière quasi indolore... ..dans un premier temps... en tout cas !

Car très vite, nos concitoyens se réveilleraient dans un monde où la fracture sociale se serait un peu plus creusée. L'enseignement provincial aurait glissé en partie dans le giron régional qui produirait à grande fournée les ouvriers, les techniciens, les gradués spécialisés pour lesquels l'industrie et les entreprises auraient passé commande. Ailleurs, le secteur tertiaire subirait une pénurie de gens formés, parce que non rentables, non directement utiles et même non productifs dans une logique financière qui s'impose chaque jour davantage comme l'alpha et l'oméga.

Plus de bibliothèques ni provinciale, ni itinérantes, ni peut-être communales, faute de soutien. Les centres culturels peineraient, faute de moyens financiers. En matière de logement, sans le soutien provincial, les AIS disparaîtraient également.

Plus d'exposition culturelle d'envergure internationale, plus de patrimoine wallon et, forcément, plus de musée de la Vie Wallonne. A part quelques nostalgiques, qui s'en plaindrait d'ailleurs ? Sinon peut-être nos enfants et petits-enfants qui, pour certains, auraient encore le loisir de s'interroger sur leurs origines, leur histoire. D'ailleurs, plus de Fêtes de Wallonie pour les interpeler à ce sujet.

Plus d'académie des sports, et de toute façon plus de médecine sportive à bon marché. Plus de Tour de France, plus de rencontres internationales d'athlétisme, plus de jumping, plus de classiques ardennaises, pour vibrer ensemble et se laisser tenter par la pratique d'un sport.

Mais aussi, plus de campagne tiptop pour s'interroger sur les bons gestes et se conscientiser à son état de santé. Plus d'openado pour répondre rapidement aux problèmes des jeunes ou intrafamiliaux, plus d'accueil socio-sanitaire avec le CASS pour rattraper les accidentés de la vie ou offrir un peu de réconfort aux marginaux, aux précarisés, aux « pas-assez-pauvres » du système social.

Plus de stages jeunesse, plus d'atelier récréatifs, plus de loisirs accessibles avec la fermeture de Blegny-Mines, de Wégimont, de Belvaux, de Palogne, de Harzée et d'autres. Moins d'asbl et surtout moins d'actions qu'elles pourraient mener, sans les subsides provinciaux. Plus d'aides au tourisme, plus de brochures de ballades à pied et à vélo et moins de liaisons Ravel ou autres points-nœuds. Plus d'aides aux agriculteurs, aux circuits-courts, plus d'analyses des sols, plus de soutien à l'environnement ou autre Plan Climat.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2018

Plus d'investissements publics, plus de bâtiments de la formation, plus de formations des agents du service public, pas de pôle créatif à Bavière, plus de Haute Ecole, plus de pôle Ballons. Plus de supracommunalité, finis les projets regroupant plusieurs communes autour soit d'un projet social comme la Cité de l'Espoir ou le New Bailou, soit d'un projet sportif au bénéfice de plusieurs communes comme la construction d'un hall omnisports, d'une piste d'athlétisme ou d'une piscine, soit encore d'un projet culturel comme le soutien aux musées, la création de nouveaux espaces culturels, etc. Idem pour les zones de secours.

Plus d'écovoiturage, plus de stocks de sel de déneigement, plus de marchés conjoints, plus de chartes d'amitié, puisque plus de Province de Liège.

Mais avec les 174 € que chaque citoyen aura pu économiser en termes de charges fiscales provinciales, chacun pourrait se payer - au choix -, quelques livres neufs, un début de cursus scolaire de qualité, l'une ou l'autre consultation médicale ou psychologique au bout de quelques mois d'attente, quelques loisirs dans des destinations aux noms exotiques tels que Ardennes, Vlaamse Kust ou Pays des Ch'tis, un abonnement d'un trimestre dans un club sportif non sans avoir hésité sur la pratique qui lui conviendra le mieux. Ou enfin, et plus simplement, il regardera, gratuitement, à la télévision, les événements sportifs populaires se dérouler dans d'autres contrées que la sienne.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues, Je crains d'avoir versé dans le dramatique et la caricature...

Mais je crois très sincèrement que le rôle de l' élu provincial est de réduire la fracture sociale et que son instrument est l'Institution provinciale.

Loin de moi l'idée de crier au Génie Provincial et prétendre que tout est formidable. On peut, on DOIT toujours faire mieux, même si on ne peut pas et on ne doit pas TOUT faire !
« Plutôt que de maudire les ténèbres, allumons une chandelle, si petite soit-elle. » disait Confucius.

Alors, on peut trouver qu'un impôt ou son montant est injuste, moi, je pense qu'il participe à une justice sociale redistributive, peut-être pas indispensable mais néanmoins essentielle, dans une société où la solidarité doit rester un élément fondateur, quoiqu'on puisse en penser ailleurs.

A tous ceux qui estiment que l'Institution provinciale est inutile, le remède est sous vos yeux. Supprimons ou diminuons son principal impôt et vous ferez automatiquement la démonstration de son inopérance. Mais hâtez-vous de fêter votre succès, il n'y aura pas de lendemain enchanté...

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2018

Pour clôturer l'exercice ordinaire et pour répondre à une demande de la Cour des Comptes, le Collège provincial entamera dans les mois qui suivent l'amélioration des évaluations de contrat de gestion, notamment pour proposer le cas échéant la révision du montant alloué. J'ai noté, M. Rassaa, que cela vous étonnait que l'on puisse s'interroger sur la finalité et le montant des subventions versées par la Province. Pour notre part, il nous semble souhaitable de vérifier l'utilisation faite des deniers publics, ce qui devrait vous rassurer quant à une éventuelle – et je vous cite : - « réticence quasi viscérale vis-à-vis de tout contrôle de tutelle ».

Au niveau du budget extraordinaire, le projet 2018 respecte l'obligation d'équilibre à l'exercice global et s'il faut noter un recours à l'emprunt plus important, il se fait dans le respect des balises fixées dans la circulaire de la Région wallonne et nous permet de restreindre, à concurrence d'un montant similaire, le recours à nos réserves, et donc à nos garanties budgétaires pour l'avenir, ainsi que je le soulignais précédemment.

Mesdames, Messieurs les chefs et Mesdames cheffes de groupe, j'ai bien noté vos diverses remarques lors de vos interventions hier soir. J'y vois du côté de l'opposition, un intérêt mêlé de concupiscence, quant au couple PS-MR constituant la majorité. Entre le mariage de l'eau et du feu, le couple au bord du divorce qui reste ensemble pour les enfants et les vieux mariés fêtant leur noce d'émeraude, je vous en prie, cessez de nous jeter du riz, la coupe est pleine.../ça devient gênant...

En réponse à vos inquiétudes sur le sujet, je suis pour ma part toujours très prudente quand il s'agit d'interpréter ou de décréter ce que l'électeur a voulu signifier à travers son vote. Je me borne à constater qu'une majorité... hé bien, comme son nom l'indique, représentera toujours plus de gens que l'opposition réunie... mathématiques...

Sur l'avenir des Provinces, M. Lejeune, il y a moins de différence entre le PS et le MR de la Province qu'entre le CDH provincial et le CDH régional. Je vous invite à vous relire et réécouter vos représentants régionaux et à me dire où est votre propre cohérence au sein de votre parti ? Cela étant, je conçois que vous ne soyez pas forcément en phase, si toutefois vous nous accordez la même grâce.

Publifin n'alimente pas que la Presse, elle alimente aussi vos fantasmes manifestement. Oui, M. Rassaa, je ne cesserai de le répéter que le jour où vous l'aurez compris : la Province, ce n'est pas Publifin et Publifin, ce n'est pas la Province. Les erreurs du passé ont été reconnues et dénoncées. La feuille de route a été tracée. N'en déplaise aux faiseurs de miracles et autres « yaka-istes », et malgré une réelle frustration parfois du conseil d'administration de Publifin dont nous sommes, je le dis avant que vous ne nous le rappeliez, actionnaires majoritaires, il faut du temps pour réorienter une telle entreprise, tout en préservant l'intérêt public et singulièrement celui de ses employés.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2018

En matière de gouvernance, j'ai noté, Mme Maréchal, votre souhait d'une plus grande objectivation des soutiens financiers accordés par la Province. Je me permets de vous renvoyer à l'intervention de M. le Député-Président sur ce sujet, ce mardi, qui vous annonçait qu'un projet de règlement sera déposé sur les tables de cette Assemblée dans les prochains mois. Vous souhaitez également des procédures plus claires concernant les postes à responsabilités, ce qui ne manque pas de m'étonner, sachant que c'est précisément au sein de cette Assemblée que le choix s'opère d'octroyer ou non une promotion.

Enfin, je retiens votre main tendue, Mme Marechal, et votre souhait d'agir dans le cadre d'une opposition constructive. Sachez que le dialogue et la recherche de solutions concertées seront toujours privilégiés, autant que possible, au sein de cette Institution.

M. Lejeune, encore vous, je vous confirme que vous avez été volontairement simpliste et manichéen dans votre intervention. Je reste toutefois sur une interrogation par rapport à ce que vous avez voulu dire en parlant de « rationalisation dans la gestion des recettes ». Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler et vous pourrez ainsi m'expliquer ce nouveau concept. A cet instant, je choisis de retenir les trois objectifs qui vous tiennent à cœur et je me dis qu'en réalité, nous pourrions les faire nôtres. Vous voyez par-là que la magie de la transversalité, que nous annonçons, opère déjà. Ce doit être un miracle de Noël – pardon, de Fin d'Année – qui se réalise déjà.

Enfin, M. Rassaa, je crains que nous ne soyons jamais vraiment d'accord... ce qui devrait nous rassurer tous les deux ! Cela étant, je souhaite vous apporter quelques éléments de réponse à certaines de vos questions.

Ainsi, une contribution de la SPI aux finances provinciales constituerait un non-sens puisque nous accordons à l'intercommunale une subvention totale de 2,6 millions d'euro chaque année. Par ailleurs, faire payer les entreprises pour qu'elles s'installent sur le territoire provincial me semble particulièrement contre-productif. Mais c'est probablement là-dessus que tout nous oppose.

La diminution de 1,2 millions d'euros en dépenses de transfert et non de prestation s'explique de manière diverse, notamment par la disparition de certaines subventions non-récurrentes par rapport à 2018, je pense par exemple à l'exposition internationale de Design, ou à la diminution programmée du subside à ISOSL.

Vous évoquez des chiffres issus du rapport de la Cour des Comptes quant aux départs et aux remplacements programmés pour 2019. D'une part, j'attire votre attention sur le fait qu'il s'agit là de données brutes qu'il conviendrait d'analyser plus finement et qui ne reflètent pas la réalité de terrain. A titre d'exemple, il peut y avoir des agents statutaires dans un cadre d'extinction qui prendront leur pension en 2019 et qui, par définition, ne seront pas remplacés. Idem pour des agents hors cadres, lesquels ne seront pas systématiquement remplacés, sans tout au moins une analyse quant à la pertinence de la poursuite des missions pour lesquelles ils ont été engagés spécifiquement, en dehors du cadre fonctionnel qui reste la seule référence pertinente. En l'occurrence, les chiffres fournis par la Cour des Comptes ne sont pas exacts, en ce qu'ils cumulent la fin de l'exercice 2018 et l'exercice 2019. Par souci de précision, je vous informe qu'il y aura donc 55 départs en 2019, dont 8 sur des postes en extinction, et donc 47 remplacements programmés.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2018

Vous nous interpelez également sur nos efforts en matière de rénovation énergétique, en regrettant des efforts limités. Votre intervention à ce sujet est étonnante tant elle semble laisser transparaître une méconnaissance de ce que nous faisons réellement.

En effet, nous ne procédons pas par à-coups cette espèce de légèreté que vous nous prêtez – mais, au contraire, en étant guidés par notre cadastre énergétique afin que nos interventions soient les plus efficaces possibles, un maximum de résultats avec un investissement mesuré !

Comme en témoignent nos bâtiments répondant aux normes « basse énergie » (presque passifs), nous prêtons une réelle attention à tout ce qui favorise une diminution des dépenses énergétiques dont, entre autres l'isolation, et nous nous adaptons aux caractéristiques de chaque projet.

Et si vous pensez que nous manquons d'ambition en la matière, je vous répondrai par deux mots : RENOWATT pour un montant de 20 millions € et BRICKER pour un montant de 3,5 millions €. Deux projets européens d'envergure auxquels la Province de Liège participe pleinement, faisant figure d'exemple de son savoir-faire.

Enfin, comme annoncé, je vous répondrai concernant votre demande d'aide à apporter aux Maisons Médicales lors de la 2ème Commission du mois de Décembre.

En conclusion, pour résumer ce projet de budget, j'emprunte une citation de William Arthur Ward : « Le pessimiste se plaint du vent, l'optimiste espère qu'il va changer, le réaliste ajuste ses voiles ». J'ajoute que le réalisme n'exclut ni les rêves, ni le désir de s'améliorer.

Depuis quelques années, nous avons le sentiment que le Temps s'accélère et plus encore en politique. Le Monde change chaque minute sous nos yeux. La course est impitoyable et un jour peut-être, les murs de ce Palais, de cette salle, se souviendront de nos assemblées, comme nous nous souvenons parfois qu'en ces lieux, avant nous et pendant 800 ans, régnait, seul, un Prince de l'Eglise.

Vous ne m'entendrez pas défendre cette Vénérable Assemblée pour ce qu'elle est, mais bien pour ce qu'elle représente. Il en va de même pour la Province. Il ne faut pas avoir peur de l'avenir et encore moins du changement, à la condition que nos Valeurs : l'Egalité, la Liberté, la recherche du Bien-Être pour tous, la Solidarité, restent, quant à elles, intangibles.

A cet égard, comment ne pas évoquer en ces heures le mouvement des Gilets Jaunes. Celui-ci nous interpelle tous, j'en suis sûr, même si étonnamment, personne n'en a parlé. Il doit nous interpeler, car c'est la première fois depuis notre Révolution de 1830 que des hommes et des femmes manifestent sans répondre à l'appel d'un parti, d'un syndicat, d'une corporation ou d'une confrérie. Ce mouvement naît d'un désespoir qui s'insinue en chacun d'entre nous et qui pourrait pousser, demain, les plus désespérés dans les bras des plus radicaux.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2018

En tant que pouvoir public, en tant qu'élus, nous avons le devoir de nous interroger sur le sens du mouvement des gilets jaunes. Cet ovni citoyen, non prémédité, nous questionne. Le ras-le-bol s'exprime, il est encore mesuré, il est encore innocent, il est le premier soubresaut de personnes qui sont au bout du rouleau, qui ne voit pas d'issue et qui ont le sentiment que la société leur tourne le dos. C'est marche ou crève. C'est paie et tais-toi. C'est cette fracture sociale que j'évoquais et que nous proposons de réduire, dans le cadre de nos compétences et avec détermination, à travers ce budget, mais surtout à travers le personnel et les services que ce même budget permettra de mettre en œuvre en 2019.

Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale Vice-présidente. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Mme MARECHAL. Vous avez la parole Madame la Cheffe de groupe.

Mme MARECHAL, Cheffe de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités, comme d'habitude, j'ai bien écouté hier la récitation appliquée du Député – Président, nous n'étions pas très convaincus aujourd'hui j'ai entendu la réponse plus claire, plus directe de la Députée en charge du budget.

J'avais d'ailleurs cru déjà percevoir une différence de tonalité au sein des groupes quand on a évoqué la question de NETHYS. J'ai trouvé, je dois dire votre intervention tout à fait rafraîchissante même si je dois dire qu'un moment, j'ai eu un peu peur parce que vous nous avez tracé un paysage, je ne sais pas si je devais partir en courant tellement j'avais peur ou si je devais pleurer parce que c'était affligeant...

Mme FIRQUET, Députée provinciale Vice-Présidente (de son banc).- Il ne faut jamais partir en courant !

Mme MARECHAL, Cheffe de groupe (à la tribune).- Vous l'avez dit vous-même c'était une sorte de caricature.

Cette session budgétaire nous a paru bien ronronnante mais vous l'avez dit, c'est un budget de continuité, nous attendons donc puisque que c'est un budget de transition, nous attendons la déclaration de politique, nous l'attendons de pied ferme... mais ce que soit un budget de continuité, mais je crois que quelqu'un l'a dit hier, ce n'est pas nécessairement rassurant, nous attendons plus d'enthousiasme et plus de dynamisme pour la suite.

Il ne tient qu'à vous de faire de nous l'opposition constructive que nous souhaitons être.

Je pense qu'il est bien plus intéressant pour l'institution pour ses missions et donc au total pour la population qu'on fonctionne ainsi.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2018

Nous trouvons beaucoup de qualité au travail qui est réalisé par la Province, notre espoir, notre souhait c'est de voir ces qualités encore multipliées, encore grandies et c'est à cela que nous voulons nous atteler avec vous mais tout dépendra donc de votre volonté de mettre vraiment en place une transition de l'institution, de ces procédures, pas tellement, pas toujours de ses actions mais de son fonctionnement, de ses procédures, de sa transparence.

Votre déclaration de politique nous permettra sans doute d'y voir plus clair.

CE que j'ai aussi constaté dans votre intervention c'est qu'heureusement finalement que la Province est là pour pallier à tous les problèmes d'injustice grandissant qui nous viennent du fédéral.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. Madame la Députée Vice-Présidente, souhaitez-vous répondre.

Mme FIRQUET, Députée provinciale Vice-Présidente (de son banc).- Pas du tout !

M. LE PRESIDENT.- Merci. Je clos la discussion sur les documents budgétaires 18-19/012 à 020 et nous passons au vote.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour : Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 – Règlement général (document 18-19/012).

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 7 voix pour et 5 abstentions ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? le groupe ECOLO, le groupe PTB.

Qui s'abstient ?

Le Conseil adopte ladite résolution.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour : Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 – Règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitraille ou de véhicules hors d'usage ainsi que sur les véhicules isolés hors d'usage (document 18-19/013).

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 7 voix pour et 5 abstentions ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2018

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

Le Conseil adopte ladite résolution.

M. LE PRÉSIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour : Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires. (document 18-19/014).

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 7 voix pour et 5 abstentions ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

Le Conseil adopte ladite résolution.

M. LE PRÉSIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour : Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 – Règlement relatif à la taxe sur les permis et licences de chasse. (document 18-19/015).

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 10 voix pour et 2 abstentions ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO.

Qui est contre ? Le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ?

Le Conseil adopte ladite résolution.

M. LE PRÉSIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour : Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement. (document 18-19/016).

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 7 voix pour et 5 abstentions ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2018

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

Le Conseil adopte ladite résolution.

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour : Perception des taxes provinciales pour l'année 2019 – Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles. (document 18-19/017).

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 7 voix pour et 5 abstentions ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ?

Le Conseil adopte ladite résolution.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour : perception des taxes provinciales pour l'année 2019 – Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier. (document 18-19/018).

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 7 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ?

Le Conseil adopte ladite résolution.

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour : Document 18-19/019 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2019 (document 18-19/019).

Pour rappel, la deuxième Commission proposait d'adopter le budget 2019 par 6 voix pour 5 abstentions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2018

Nous allons à présent procéder au vote, par appel nominal.

Je vous demande de répondre OUI, NON ou ABSTENTION à l'appel de votre nom :

M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire :

ABAD-PERICK Myriam :	excusée
BAGCI Mustafa :	oui
BASTIN Astrid :	non
BRODURE-WILLAIN Muriel :	oui
CAPPA Serge :	oui
CHANSON Julie :	non
CIALONE Thomas :	oui
COLOMBINI Deborah :	oui
CRAEN Catharina :	non
DECERF Alain :	oui
DEFRANG-FIRKET Virginie :	oui
DEGEY Maxime :	oui
DELREZ Marc :	non
DENIS André :	oui
DERWAHL Yves :	oui
DUBOIS Guy :	oui
ERNST Serge :	non
FERNANDEZ Miguel :	oui
FIRQUET Katty :	oui
FRANSSEN Eva :	non
FRENAY Murielle :	non
GAILLARD Sandrina :	non
GERKENS Muriel :	non
GILLARD Luc :	oui
GUCKEL Irwin :	oui
HARTOG Pol :	oui
HAUREGARD Catherine :	excusée
HOUSIAUX Alexis :	oui
KLENKENBERG Claude :	oui
LACOMBLE Catherine :	non
LEJEUNE Jean-Denis :	excusé
LEJEUNE Luc :	non
LEONARD Laurent :	oui
LEONARD Roland :	oui
LOMBA Eric :	oui
LUX Valérie :	oui
MARECHAL Nicole :	non
MEUREAU Robert :	oui
MEURENS Jean-Claude :	oui
MONVILLE Marie :	non
MOUKKAS Assia :	non

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2018

NANDRIN Sabine :	oui
NAVET Luc :	non
NEUMANN Michel :	non
NEVEN-JACOB Chantal :	oui
NYSSSEN Didier :	oui
OSSEMANN Alfred :	oui
RASSAA Rafik :	non
RAVONE Jean-François :	non
SAMEDI Isabelle :	non
SCHEEN Marie-Christine :	non
SCHROBILTGEN Jacques :	non
THANS-DEBRUGE Anne :	oui
VANDEBERG Victoria :	oui
VANDEBURIE Julien :	non
JADOT Jean-Claude :	oui

M. LE PRESIDENT. - C'est par 31 « OUI » et 22 « NON » que le Conseil adopte le budget 2019.

(Applaudissements).

Document 18-19/020 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2019 – 1^{ère} série.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 18-19/020).

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 7 voix pour et 5 abstentions ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB.

Le Conseil adopte ladite résolution.

VI. - Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2018

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2018

VII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour.

Je vous rappelle que notre prochaine réunion du Conseil provincial aura lieu le jeudi 20 décembre 2018.

Avant de nous quitter, je vous invite à partager, entre nous, le traditionnel verre de l'amitié qui marque la fin de nos travaux.

Je déclare close la séance publique de ce jour. Je vous rappelle qu'une réunion du Bureau est programmée demain à 15H30.

La réunion publique est levée à 18H00'.

VIII.- Séance à huis clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre des mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part, à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette soient fermées.